

**ARRÊTÉ DEP-2024-215 PORTANT NOMINATION DU JURY DES CERTIFICATS
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CUISINE ET COMMERCIALISATION ET SERVICES EN
HOTEL-CAFE-RESTAURANT ET DE LA MENTION COMPLÉMENTAIRE DE NIVEAU 3
EMPLOYE TRAITEUR, EMPLOYE BARMAN, CUISINIER EN DESSERT DE RESTAURANT
ET ART DE LA CUISINE ALLEGÉE**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 17 mars 2016, portant création du certificat d'aptitude professionnelle Cuisine ;
Vu l'arrêté du 27 février 2017, portant création du certificat d'aptitude professionnelle Commercialisation et Services en Hôtel-Café-Restaurant ;
Vu l'arrêté du 13 novembre 1989, portant création et définition de la mention complémentaire de niveau 3 Employé Traiteur ;
Vu l'arrêté du 16 mai 1997, portant création et définition de la mention complémentaire de niveau 3 Employé Barman
Vu l'arrêté du 31 juillet 1997, portant création et définition de la mention complémentaire de niveau 3 Cuisinier en Dessert de Restaurant ;
Vu l'arrêté du 24 mars 2006, portant création et définition de la mention complémentaire de niveau 3 Art de la Cuisine Allégée ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle et aux mentions complémentaires ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle spécialités Cuisine et Commercialisation et Services en Hôtel-Café-Restaurant et des mentions complémentaires de niveau 3 spécialité Employé Traiteur, Employé Barman, Cuisinier en Dessert de Restaurant et Art de la Cuisine Allégée pour la session 2024 dans l'académie de Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Jean-Thierry GUILLERE-DELANGRE, professionnel

Vice-président :

Monsieur Christophe POITEVIN, enseignant

Enseignants :

Monsieur Bruno BLONDEAU
Monsieur Christophe BODERE
Monsieur François DELETTRE
Monsieur Fabrice NASSINVERA
Madame Virginie NAST
Monsieur Jérôme NYS
Madame Fanny PORTIER
Monsieur Nicolas ROVERE

Professionnels :

Monsieur Jean-Claude BUSLON
Monsieur Lauk HELMUT
Monsieur Sylvain LEMAIRE
Monsieur Henri MARCHAL
Monsieur Joey MORGENTHALER
Monsieur Daniel PIED
Monsieur Pierre RASSOW
Monsieur Alexandre SINOQUET

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER